

5.4

Avis d'intention des assujettis et autres avis

5.4 AVIS D'INTENTION DES ASSUJETTIS ET AUTRES AVIS

Desjardins

Avis d'intention de procéder à une fusion

Conformément à l'article 30.2 de la *Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts*, RLRQ, c. I-13.2.2, les institutions de dépôts autorisées suivantes donnent avis de leur intention de fusionner à compter du 1^{er} janvier 2021 :

	Institutions de dépôts autorisées fusionnantes	Personne morale issue de la fusion	Lieu du siège envisagé de la personne morale issue de la fusion
1	Caisse d'économie solidaire Desjardins	Caisse d'économie solidaire Desjardins	155, boulevard Charest Est Bureau 500 Québec (Québec) G1K 3G6
	Caisse Desjardins du Chaînon		
2	Caisse Desjardins des Versants du mont Royal	Caisse Desjardins des Versants du mont Royal	1145, avenue Bernard Montréal (Québec) H2V 1V4
	Caisse Desjardins de Notre-Dame-de-Grâce		
3	Caisse Desjardins de L'Île-des-Sœurs - Verdun	Caisse Desjardins de L'Île-des-Sœurs - Verdun <i>Fusion par absorption</i>	5035, rue de Verdun Montréal (Québec) H4G 1N5
	Caisse d'économie des Litvaniens de Montréal "Litas" - Montreal Lithuanian Credit Union "Litas"		
4	Caisse Desjardins du Centre de Portneuf	Caisse Desjardins du Centre de Portneuf	1, rue du Jardin Pont-Rouge (Québec) G3H 0H6
	Caisse populaire Desjardins de Neuville	<i>Fusion par absorption</i>	

L'Autorité procédera au réexamen des autorisations de ces institutions de dépôts en raison des fusions et, dans l'éventualité où celles-ci sont maintenues, les personnes morales issues des fusions seront autorisées à solliciter et à recevoir des dépôts d'argent du public au Québec.

Pour plus d'information concernant ces institutions de dépôts, nous vous invitons à consulter le [Registre – Assureurs, institutions de dépôts et sociétés de fiducie](#) sur notre site Web.

Fait le 19 novembre 2020